

ACTIVITÉ		
Vols d'aéronefs sans équipage à bord pour de la surveillance maritime.		
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ		
TOUTES LES ZONES - Du 03 septembre 2026 au 03 octobre 2026 Activable de SR à SS		
INFORMATION DES USAGERS		
L'activité réelle des zones est connue de la tour ou de l'AFIS de Mayotte. L'activité des zones est annoncée avec un préavis de 24 heures sur le numéro suivant: 06.39.58.73.68		
MAYOTTE TWR ET AFIS : 119,200 MHz		
GESTIONNAIRES		
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Océan Indien (DSAC-OI)		
STATUT		
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, coexistent avec les espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.		
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION		
Contournement obligatoire y compris pour les aéronefs sans personne à bord sauf pour : - les aéronefs sans personne à bord effectuant cette activité de surveillance maritime ; - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone.		
SERVICES RENDUS		
Service d'information de vol et d'alerte sont rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.		
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES		
ZRT SMARTWING NORD	ZRT SMARTWING EST	ZRT SMARTWING SUD
LIMITES LATÉRALES 12°37'32"S 045°10'40"E 12°47'00"S 044°58'53"E 12°30'50"S 044°51'46"E 12°27'36"S 045°01'06"E 12°37'32"S 045°10'40"E	LIMITES LATÉRALES 12°56'20"S 045°10'25"E 12°56'57"S 045°10'25"E 12°58'28"S 045°11'09"E 13°00'00"S 045°11'01"E 13°02'29"S 045°12'05"E 13°03'02"S 045°13'16"E 13°01'02"S 045°15'31"E 12°57'15"S 045°14'53"E 12°52'43"S 045°18'18"E 12°51'23"S 045°18'30"E 12°49'48"S 045°15'58"E 12°50'25"S 045°14'11"E 12°51'59"S 045°12'58"E 12°54'17"S 045°12'03"E 12°56'01"S 045°10'57"E 12°56'20"S 045°10'25"E	LIMITES LATÉRALES 12°53'40"S 045°04'39"E 12°59'44"S 045°09'02"E 13°05'50"S 045°11'04"E 13°04'57"S 044°58'37"E 12°52'02"S 044°55'42"E 12°53'40"S 045°04'39"E
LIMITES VERTICALES SFC / 800 ft ASFC	LIMITES VERTICALES SFC / 800 ft ASFC	LIMITES VERTICALES SFC / 800 ft ASFC

ORGANISMES A CONTACTER

DSAC-OI : ana.dsacoi@aviation-civile.gouv.fr